



Convocation :..... 07.03.2025	Membres ( statutaires.... 10
Affichage :..... 07.03.2025	( présents..... 8
	( votants..... 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**  
**SÉANCE DU JEUDI 20 MARS 2025 À 18H00**  
**N° 2025/4**

**Objet : Vote du budget primitif 2025**

**Membres présents :**

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :  
MM Arnaud BOUSQUET, Xavier AZAÏS, Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :  
M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

**Secrétaire :**  
Xavier AZAIS

**Assistaient également à la réunion :**

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet  
Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte  
Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

## Délibération n°2025/4

### Vote du budget primitif 2025

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 présentées au Comité syndical, qui en a pris acte dans sa séance du 13 février 2025,

Afin de respecter les principes budgétaires d'unité, d'annualité et d'universalité, il est proposé de reprendre les résultats du compte financier unique 2024 dès le vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif de l'exercice 2025 est présenté aux Membres du Comité syndical.

Ce document s'équilibre comme suit au niveau des chapitres.

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>990 051,88</b>
Chapitre 011 – charges à caractère général	349 680,37
Chapitre 012 – charges de personnel et frais	210 350,00
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	400 030,00
Chapitre 66 – charges financières	3 000,00
Chapitre 042 – dotations aux amortissements	26 991,51
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>990 051,88</b>
Chapitre 013 – atténuations de charges	1 000,00
Chapitre 70 – produits des services et ventes directes	90 709,00
Chapitre 74 – dotations et participations	494 300,00
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	389 110,22
Chapitre 042 - Opération d'ordre transfert entre section	14 932,66
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 873 667,44</b>
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	27 144,00
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	13 000,00
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	1 167 962,78
Chapitre 23 – immobilisations en cours	600 000,00
Chapitre 45811 – investissement sous mandat	50 628,00
Chapitre 40 - Opération d'ordre transfert entre section	14 932,66
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 873 667,44</b>
Chapitre 10 - FCTVA	283,00
Chapitre 45821 – investissement sous mandat	1 060 000,00
Chapitre 001 – excédent reporté	786 392,93
Chapitre 040 – amortissements	26 991,51

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- vote le budget primitif de l'exercice 2025 chapitre par chapitre, tel que présenté ci-dessus,
- arrête les recettes et les dépenses conformément au tableau ci-joint.

Fait et délibéré à Castres, le 20 mars 2025

Pour extrait conforme

Le Président,



Arnaud BOUSQUET

